

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
MINEPAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT
MINEPAT

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DU LOGONE (VIVA LOGONE)
Financement : IDA N°70030- CM Agence d'exécution : SEMRY

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 0.0.3./AMI/MINEPAT/SEMRY/PVIVAL/RAF/SPM/SAF/SAB/2025 du 10 JUIN 2025

Pour le Recrutement de huit (08) conseillers Guichet (Quatre (04) pour le guichet 1 et Quatre (04) pour le guichet 2 et 3) en vue de faciliter la mise en œuvre du mécanisme de cofinancement des plans d'affaires.

1. Contexte

Le Gouvernement dans sa Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2035, a identifié l'agriculture comme le levier de la transformation de l'économie, au regard de son potentiel de main d'œuvre, de sa contribution au PIB ainsi que de ses recettes d'exportation. Cependant, le secteur agricole camerounais se caractérise par une faible productivité et une agriculture de subsistance à faibles rendements.

La Région de l'Extrême-Nord, malgré son potentiel dans ce secteur, fait face à plusieurs contraintes parmi lesquelles, l'insuffisance des terres aménagées pour l'agriculture irriguée, la faible maîtrise de l'eau, l'insuffisance de subventions de soutien à l'agriculture, la variabilité climatique, la faible organisation des producteurs, la mauvaise structuration des filières agricoles, le faible encadrement des producteurs, etc.

Par ailleurs, la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) créée en 1971, avait pour missions de garantir la production, l'achat et la transformation du paddy ainsi que la commercialisation du riz. Avec l'avènement de la crise de 1990 et des Plan d'Ajustement Structurels qui s'en sont suivis, la SEMRY est rentrée dans l'incapacité d'assumer ses fonctions jadis providentielles. Ses performances sont demeurées bien loin des attentes prévues, avec seulement 10 000 ha irrigués par an (au lieu des 24 000 ha prévus) et une production annuelle de riz de l'ordre de 60 000 tonnes (contre un potentiel de 180 000 tonnes par an sur les surfaces actuellement aménagées).

Malgré de nombreux efforts d'amélioration des prestations de services de la SEMRY à travers des investissements substantiels tels que l'acquisition des équipements de production, de labour, de transformation, les appuis en intrants, la mise en place d'un Fonds de roulement pour l'achat du paddy, cette dernière n'est toujours pas parvenue à retrouver son équilibre financier et son Compte d'Exploitation est demeuré au fil des années, déficitaire.

Dans ce contexte, et dans le but de lever les contraintes sus évoquées, le Gouvernement a sollicité le concours technique et financier de la Banque mondiale pour améliorer les services d'irrigation et soutenir une production agricole résiliente au changement climatique dans la vallée du Logone, à travers le Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements dans la vallée du Logone (VIVA -Logone).

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les services d'irrigation et de drainage et la production agricole dans les zones irriguées de la vallée du Logone à travers quatre (04) axes d'intervention : (i) La réhabilitation des périmètres de la SEMRY et leur transfert progressifs aux

Associations d'Usagers de l'Eau (AUE), (ii) le transfert des services de labour au secteur privé, (iii) la promotion de la transformation locale du paddy en riz et (iv) le recentrage de la SEMRY sur le rôle régalien de l'État dans le développement et la promotion du secteur de l'hydraulique agricole en général et la riziculture en particulier.

Les activités du projet s'organisent autour de trois composantes opérationnelles et une composante liée aux contingences, énoncées de la manière suivante : (i) Amélioration des infrastructures et de la gestion de l'eau, (ii) Production et appui aux services agricoles ; (iii) Appui au développement du secteur et à la mise en œuvre ; et (iv) Intervention d'urgence conditionnelle.

2. Justification

Dans la perspective de la mise en œuvre de la composante dédiée au développement des services d'appui à la production agricole, il est prévu de mettre en place un mécanisme de cofinancement des plans d'affaires agricoles et agroindustriels et la structuration des Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CGER). A cet effet, les subventions seront accordées sous forme de cofinancement des plans d'affaires présentés par les organisations de producteurs (OP), les associations, les coopératives, les agriculteurs entrepreneurs, les entreprises agricoles et rurales établies dans la zone du projet, ou les jeunes entrepreneurs pour développer leur business, par l'intermédiaire de trois guichets de subvention spécifiques. Le but est d'obtenir les résultats ciblés sur le plan de l'amélioration de la production, de la transformation en termes de valeur ajoutée, de la commercialisation et des prestations de services.

À la suite d'un appel à propositions pour la présentation de leurs plans d'affaires, des subventions de cofinancement seront accordées aux entreprises sur une base compétitive sur une durée maximale d'exécution de trois ans afin de cofinancer des projets éligibles.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale en matière d'incitation au financement agricole et de promotion de l'agriculture de seconde génération orientée sur le marché en focalisant l'effort d'investissement sur les équipements et machines susceptibles de permettre d'améliorer la compétitivité des professionnels.

Le projet VIVA-Logone de par sa densité et sa complexité nécessite un développement des stratégies de mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des subventions agricoles par Matching – Grants. Avant l'octroi des subventions proprement dit, le projet a opté pour la mise en place d'un dispositif avec comme préalable: (i) Informer et sensibiliser les parties prenantes à travers les campagnes, les réunions, les médias, etc. afin de susciter leurs adhésions à la philosophie et au mode opératoire du projet, (ii) Constituer des fichiers/répertoires des partenaires de mise en œuvre par entité (IFP, Fournisseurs/prestataires des biens et services) à partir des AMI, sélection et signature des conventions et accords – cadres de partenariats avec chaque entité, (iii) mettre en place les différents comités de sélection des dossiers de demande de subventions, (iv) valider le manuel de gestion des subventions agricoles par Matching Grants etc.

A cet effet, une Assistance Technique (Groupement SOFRECO GINGER – ERE DEVELOPPEMENT) a été recrutée depuis le mois de Juillet 2024 pour accompagner tout le processus y afférent. Une série d'activités ont été amorcée à savoir :

- ✓ Conception et production des supports de communication ciblés (Informations, Sensibilisations...) ;
- ✓ Des campagnes d'Informations et de sensibilisations de proximité dans les villages des zones d'interventions du projet sur les opportunités qu'il offre ainsi que les modalités d'accès ;
- ✓ Lancement au mois de novembre 2024 d'un appel à soumission des plans d'affaires par Guichet (1, 2 et 3) ;
- ✓ Réception d'une première vague des plans d'affaires (1 372) des potentiels bénéficiaires ;
- ✓ Dépouillement et présélection des plans d'affaires qui feront l'objet d'une maturation (encours) ;



- ✓ Soumissions des plans d'affaires bancables aux commissions de sélections dédiés (action future) ;
 - ✓ Suivi de la mise en œuvre des plans d'affaires cofinancés etc. (action future).
- la maturation des plans d'affaires présélectionnés nécessite une attention particulière pour les rendre non seulement viable, mais aussi un suivi de proximité lors de la mise en œuvre après sélection.

Au vu de ce qui précédent, et compte tenu du nombre réduit des experts (trois chefs de guichets) de l'Assistance Technique (AT) ainsi que le volume des plans d'affaires à traité par expert de chaque guichet dans un temps relativement court, pour souci d'efficacité, il serait nécessaire de les adjoindre des conseillers Guichets. Le projet a prévu dans son PTBA 2025 de recruter huit (08) conseillers guichet donc quatre (04) pour le guichet 1 et quatre (04) pour les guichets 2 et 3. C'est dans ce cadre que **le Projet VIVA Logone recherche des conseillers guichets** dont la mission première est d'accompagner les porteurs de projets dans la maturation et la mise en œuvre de leurs plans d'affaires, suivant les trois guichets de cofinancements ci – dessous :

Les conseillers guichets à recruter, travailleront sous la responsabilité de l'Assistance Technique chargée de la mise en œuvre des subventions des cofinancements agricoles et agro industriels suivant la répartition ci-après :

Type de Guichets	Besoins éligibles	Besoins éligibles	Nombre de conseillers sollicités	Arrondissements
Guichet 1	Acteurs de la petite irrigation hors périmètres SEMRY	Acquisition/installation motopompes : abris, tuyauterie ; équipements de protection, pulvérisateurs à dos	4	1 à Yagoua 1 à Vélé 1 à Kaïkai 1 à Maga
Guichet 2	Acteurs de la chaîne de valeur riz	Acquisition des équipements de semis et /ou repiquage, récolte, de transformation (petite mécanisation tels que des motoculteurs ; décortiqueuses, petits ateliers de machinisme agricole, etc.)	3	1 à Yagoua-Vélé 1 à Kaïkai 1 à Maga
Guichet 3 :	Agro-industriels opérant dans la chaîne de valeur riz	Travaux de préparation du sol (micro planage, labour), récolte (moissonneuse, batteuse, aire de séchage, transport), opérations post-récolte (décorticage et conditionnement, stockage/magasins), commercialisation (transport, magasins, etc.), la maintenance (pièces d'usure courante, caisses à outils), etc.	1	1 pour les 4 arrondissements

3. Description des attributions des conseillers guichets.

Les conseillers guichets à recruter par le Projet VIVA Logone, répondront hiérarchiquement et administrativement aux Spécialistes de la composante II au sein de l'UGP. Toutefois, dans le cadre de leur mission, ils seront placés sous la responsabilité technique des Chefs de guichet et la supervision technique du Chef de Mission de l'Assistance Technique Matching Grant.

De manière globale, les principales attributions des conseillers guichets sont les suivantes :

- Au niveau de l'élaboration des dossiers de cofinancement
 - Aider les porteurs de projets d'investissement à mieux comprendre le mécanisme de cofinancement des plans d'affaires ;
 - Appuyer les chefs de guichets dans la maturation des plans d'affaires des porteurs de projets ;
 - S'assurer que le porteur de projet a mobilisé son apport personnel.

- **Au niveau de la mise en œuvre des plans d'affaires cofinancés**
 - Élaborer et mettre en place un plan d'accompagnement individualisé des porteurs de projet ;
 - Appuyer à l'élaboration du chronogramme opérationnel de mise en œuvre des projets ;
 - Effectuer un suivi rapproché des investissements/équipements nécessaires au bon fonctionnement du projet d'investissement ;
 - Participer à la mise en place des commissions d'achat des équipements au niveau des organisations professionnelles agricoles et des entreprises agricoles et rurales établies ;
 - Faciliter le travail des différentes commissions mises en place (commande, réception, vérification de la conformité, etc.) ;
 - Accompagner les bénéficiaires dans la négociation des partenariats techniques et commerciaux.
 - Apporter un appui dans la planification périodique et la mise en œuvre de bonnes pratiques de production, de transformation et de conditionnement des produits ;
 - Veiller à la mise en œuvre des mesures de gestion environnementale définies dans les projets.
- **Au niveau de l'organisation et la gestion comptable et administrative des entreprises cofinancées**
 - Apporter un appui à la mise en place des outils de gestion et l'organisation administrative des entreprises (cahier de caisse, cahier des recettes et dépenses, journal de banque, fiche de gestion des stocks, etc.) ;
 - Appui à la mise en place d'un système de collecte organisé des documents qui permettra d'être informé à tout instant de l'ensemble des opérations effectuées par le porteur de projet ;
 - Accompagner les porteurs de projets dans la démarche de formalisation de leurs entreprises auprès des services compétents ;
- **Au niveau du suivi des performances et suivi-évaluation**
 - Collecter les données pour établir la situation de référence des différents porteurs de projets ;
 - Assurer la mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation des projets des bénéficiaires ;
 - Concevoir et mettre à la disposition des porteurs de projets des outils simplifiés de remontée des informations et données ;
 - Faciliter l'appropriation et l'utilisation des outils et système de suivi et évaluation afin d'améliorer la capacité à collecter, consolider et interpréter les données qui permettent de suivre les progrès mesurables vers les résultats escompté du projet ;
 - Suivre et documenter de manière progressive les changements induits par les projets cofinancés ;
 - Consolider les données de suivi évaluations collectées auprès des porteurs de projet ;
 - Contrôler et assurer la qualité des informations et données collectées lors des opérations de terrain.

4. Durée : un an avec possibilité de renouvellement après évaluation satisfaisante.

5. Date probable de prise de fonction : **1^{er} Août 2025**

6. Profil de poste

Le présent appel à candidatures s'adresse à tous les camerounais des deux sexes, aptes pour les services ci-dessus décrits, désireux de postuler et titulaires des qualifications suivantes :

Qualifications requises :



- Être titulaire d'un diplôme équivalent à un BAC + 3 au minimum dans les filières suivantes : agronomie, économie rurale, gestion/management, sociologie, économie de développement, entrepreneuriat ou tout autre discipline similaire ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans avec au moins deux (02) ans dans un poste similaire dans l'accompagnement des entrepreneurs et des dynamiques organisationnelles paysannes, de préférence dans les chaînes de valeurs agricoles ;
- Avoir au moins deux expériences en élaboration des plans d'affaires dans le domaine agricole ;
- Avoir des connaissances et expériences pratiques en matière de suivi accompagnement des organisations de producteurs/entrepreneurs dans les activités génératrices de revenus ;
- Avoir la capacité de concevoir et d'animer des réunions avec plusieurs parties prenantes ;
- Avoir la capacité de planifier, mettre en œuvre et suivre une action selon un planning ou un cahier de charges établi ;
- Avoir une bonne maîtrise du français, parlé et écrit, une capacité expressive en langue locale serait un atout ;
- Réaliser, au besoin, d'autres responsabilités déléguées.

Autres compétences :

- Bonne capacité rédactionnelle et connaissance du pack Microsoft office ;
- Discréption, créativité, flexibilité, ténacité, courtoisie et éthique dans le travail ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Avoir une bonne capacité d'écoute et de travail parfois sous pression ;
- Faire preuve d'autonomie dans l'organisation de son travail et prendre des initiatives dans la limite de son champ de responsabilité ;
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet.

7. Constitution du dossier de candidature

Les candidats remplissant les conditions ci-dessus sont invités à déposer un dossier de candidature constitué des pièces ci-après :

- Une lettre de motivation signée adressée au Coordonnateur du projet VIVA Logone ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé, avec les contacts de trois personnes de référence du candidat ou de la candidate (datant de moins de trois (3) mois) ;
- Une copie des diplômes obtenus ;
- Les attestations de service et ou des contrats de travail ;
- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ;
- Un casier judiciaire N°3 datant de moins de trois (3) mois.

8. Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature mentionnant « Recrutement de conseillers guichets » doivent être déposés, **en version physique**, au plus tard le **30 juin 2025 à 15h00**, au niveau du secrétariat l'Unité de Gestion du Projet VIVA Logone, sise dans l'enceinte de la SEMRY à Yagoua.

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées. Les dossiers incomplets, non conformes ou parvenus hors délai, ne seront pas examinés.
Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite de la procédure (entretiens/interviews).

Fait à Yagoua, le **10 JUIN 2025**

